LA VRAIE FIGURE D'ANDRÉ CITROËN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Fabricant d'obus

Un peu plus tard cherchant des débouchés nouveaux, il commence à exporter ses voitures. Quand la guerre éclate, il reprend son uniforme de lieutenant d'artillerie et l'état-major songe aussitôt aux services exceptionnels qu'il peut rendre. CITROEN, dès le début des hostilités, devient le grand organisateur de la production des obus. Il installe son usine de munitions au Quai Javel et promet de livrer 20.000 projectiles par jour aux autorités militaires. Au bout de quelques semaines de travail, il en produit plus du double. A partir de ce moment il entre dans la grande phase de sa vie.

Constructeur d'autos à l'américaine

L'armistice signé, il reprend la fabrication des automobiles, mais selon des conceptions entièrement neuves inspirées des grands constructeurs américains, avec lesquels il s'était trouvé en contact permanent au cours de la guerre. Il lance ses fameuses séries des petites voitures. En 1926, il sort déjà 300 voitures par jour et soutient sur le marché européen, la formidable concurrence américaine.

Mais cette lutte et les premières victoires plus apparentes que réelles le projettent vers la chute, à son insu, dans la mêlée qui devait lui être fatale.

On dit... on dit...

Sur les raisons de la déconfiture de CITROEN, les histoires les plus diverses circulent. On dit que c'est la coûteuse illumination de la Tour Eiffel qui a fait tomber le géant industriel, que CITROEN dans sa manie des grandeurs (il y a un peu de vrai là-dedans), a jeté par la fenêtre des dizaines de millions à titre de frais de publicité, qu'il a financé des expéditions qui scientifiquement ont été des exploits remarquables, mais qui financièrement étaient des folies, on dit qu'il était un joueur de baccara un peu trop étourdi, que sa femme portait et achetait des bijoux fantastiques à des prix encore plus fantastiques... on dit... on dit...

Vaincu par le dollar

Mais on oublie de dire que CITROEN est tombé, non parce qu'il a dépensé trop pour son budget de publicité, sans lequel il serait tombé plus vite, mais bien sous les coups de la concurrence américaine qui grâce au dollar-caoutchouc, est devenue mortelle pour toutes les industries européennes. Le dollar a perdu 40 % de sa valeur et cela signifie que l'Amérique produit aussi bon marché que l'Europe.

Le grand vainqueur de CITROEN, c'est le producteur américain.

(Reproduction interdite).

Les secrets nocturnes du fameux « Steenacker »

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un « cageot » par homme et un « cageot » tout spécial : extra léger et qui, en tombant, s'ouvrira largement comme par enchantement laissant s'échapper très rapidement toutes les volailles. Et celles-ci, très sagement, rentreront avec précipitation dans leurs poulaillers respectifs, de l'autre côté de la frontière.

Donc, si le « coureur » réussit son passage la tractation se fera en pleine nuit en France. Et il faut revenir, en Belgique, sans « cagcot » et en sifflotant, s'il le veut !

— Rien dans les mains, rien dans les poches, dira-t-il au douanier, s'il en rencontre un. Je me promène !

S'il y a, alerte, le « coureur » laisse tomber son « cageot » qui s'ouvre et libère les poules. L'homme rentre en Belgique au pas de course, devançant presque toujours avec facilité un douanier lourdement vêtu et encombré d'un mousqueton.

Les douaniers protègent l'économie de notre région jour et nuit

Nous disons que, presque toujours, le « coureur » de « cageot » l'emporte sur le douanier, quand il s'agit de retourner en Belgique. De fait, les prises de marchandises sont nombreuses et les prises d'hommes sont rares. Personne ne saurait contester cette vérité.

Mais, il faut dire que le douanier a un même équipement pour la journée, pour la nuit, pour l'été et pour l'hiver, tandis que le contrebandier à la faculté d'adopter sa tenue vestimentaire aux circonstances. Cela est très important, dans la lutte d'homme à homme, l'un cherchant à prendre et l'autre à s'esquiver.

Et, c'est pourquoi, on ne peut que féliciter le brigadier intérimaire LEPRETRE, le sous-brigadier intérimaire François ABEL, et les préposés LHEUREUX Marcel, PEEL BENJAMIN, HEMERY Jules, DESMMAREY Lucien et VEBEKE Léon qui se sont distingués, ces temps derniers, par des prises très intéressantes ou par une vigilance active dans la dure région de « Steenacker ».

Il ne faut pas oublier, en effet, que ce sont ces modestes et dévoués fonctionnaires qui, nuit et jour, protègent, dans la mesure de leurs moyens, l'économie de toute une région.

Pour suivre et conclure : Le secteur infernal.

LE CAS de M. Philibert Besson

A l'unanimité, la Commission de la Chambre s'est prononcée en faveur de la déchéance du député de la Haute-Loire

Les onze bureaux de la Chambre ont nommé, au début de l'après-midi d'hier, les membres de la commission spéciale chargée d'examiner les pièces justificatives de la déchéance de M. Philibert Besson, député de la Haute-Loire.

Aussitôt après ces désignations, la commission a tenu une séance à l'issue de laquelle elle a conclu, à l'unanimité, de proposer à la Chambre, de déclarer M. Philibert Besson déchu de sa qualité de membre de la Chambre des Députés.

M. Ramadier a été nommé rapporteur.

M. Besson a déposé une plainte contre un avoué du Puy

M. Philibert Besson a déposé, hier matin, une plainte au faux et usage de faux, contre Me Barreyre, avoué au Puy, qu'il accuse d'avoir fabriqué de toutes pièces le carnet à souches dont la cour d'appel de Riom a refusé l'expertise et que s'est procuré M. Besson, au lendemain de sa condamnation.

LE PLÉBISCITE SARROIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Front allemand, cependant, avait reçu l'autorisation d'envoyer une centaine de ses hommes du service d'ordre pour guider les voyageurs et les renseigner sur ce qu'ils avaient à faire.

A l'arrivée du premier train, à 10 h. 45, venant d'Oenabruck, quelques voyageurs se sont mis à la fenêtre du wagon et ont fait le salut hitlérien, auquel les hitlériens du service d'ordre ont répondu en levant le bras. Le chef de la police sarroise, M. Hennessy, ayant assisté à ce commencement de manifestation, a prévenu immédiatement les chefs du service d'ordre allemand que si celle-ci continuait, il faisait évacuer immédiatement la gare par le service d'ordre du Front allemand. Aussitôt, tout est rentré dans l'ordre. Les voyageurs ont gagné leurs logements par voie individuelle. Dans les rues de Sarrebruck règne une certaine animation.

Neuf trains d'électeurs germano-sarrois, venant d'Oenabruck, Halle, Leipzig, Hanovre, Magdebourg, Dresde, Altona et Breslau arrivent ce matin, à Sarrebruck, entre 10 h. 40 et 12 heures.

Un ordre a été donné aux adhérents du Front allemand par M. Nietmann, chef adjoint de cette organisation en Sarre, de ne pas venir à la gare pour recevoir ces électeurs.

Au contraire, l' a Arbeiter Zeitung a demandé aux partisans du Front commun de a venir saluer ces 50.000 opprimés et de faire leur devoir d'adversaires de Hitler. »

Les arrivants sont logés chez des « nazis » avérés

L'arrivée des Sarrois habitant l'Allemagne s'est poursuivie toute la matinée sans incident notable. A la sortie de la gare, les Sarrois et Sarroises auxquels a été reconnu le droit de voie s'en vont à pied, portant leur valise, jusqu'au Café Kiefer, situé à quelques centaines de mètres, où se trouve le quartier général du « Front allemand ». Des Sarrois qui ne s'étaient pas vus depuis de longues années se retrouvent, se reconnaissent, s'embrassent, se congratulent, tandis que le service d'ordre veille à ce que chacun reçoive son logement.

La plupart des arrivants sont logés ches l'habitant, mais l'habitant de stricte obédience nazie, pour éviter que ces gens puissent être soumis à une propagande adverse jusqu'au moment du scrutin. Dès qu'ils sont en possession de leur billet de logement, les arrivants gagnent leur logement, sans incident.

La foule, très discrète, qui circulait autour du café Kiefer, sous la surveillance des policiers, s'est dispersée vers midi vingt, après l'arrivée du dernier train.

Un appel du « Front allemand »

Voici le résumé de l'appel de M. Nietmann, chef-adjoint du « Front allemand », donné hier soir par la radio allemande et, ce matin, par la presse du « Front allemand » :

« Afin de parer aux efforts faits par nos adversaires pour troubler ou même empêcher le plébiscite du 13 janvier, j'ordonne ce qui suit : 1° Le « Front unique » a l'intention de retirer tous ses assesseurs des bureaux de vote si, contrairement à la défense de la Commission de plébiscite, des drapeaux sont arborés le 13 janvier. L'observation de l'interdiction du pavoisement s'impose donc strictement à nos adhérents.

2° Des provocateurs du parti de nos adversaires ont arraché leurs propres affiches ou même scié les poteaux sur lesquels reposent les panneaux d'affichage, dans le but de nous accuser de ces actes. Nous paierons une prime de 100 francs à la personne qui pourra nous aider à identifier l'un de ces destructeurs d'affiches, quel qu'il soit.

3° Citoyens, ne descendez pas dans la rue le jour et surtout la nuit, avant le plébiscite. L'adversaire cherche à inventer des destructions et à déchaîner des batailles. Téléphonez-nous immédiatement ces provocations et donnez-en connaissance à la police. Remettez-vous en à cette dernière du soin de faire respecter l'ordre. Ceux qui désobéissent aux règles ci-dessus seront traités en provocateurs.

Les 901 présidents des bureaux de vote ont prêté serment

Sarrebruck, 11. — Ce matin, les 901 présidents des bureaux de vote se sont réunis dans la grande salle du Wartburg où, en présence de la Commission de plébiscite au complet, M. Rodhe, président de la Commission, leur a souhaité la bienvenue et, après les avoir exhortés à remplir leur mission en toute équité, leur a annoncé qu'ils allaient prêter serment. La formule du serment, réglée par l'article 57 du règlement du vote est la suivante :

« Je jure d'observer loyalement les lois du territoire et de remplir en homme d'honneur et de conscience les pouvoirs qui me sont confiés. »

Le serment prononcé, les présidents sont rentrés dans la grande salle et M. Rodhe a enjoint aux membres de la presse et aux photographes, qui étaient rentrés, d'avoir à quitter la salle.

L'injonction ayant été prononcée en allemand, un journaliste français qui ne l'avait pas comprise a été expulsé de la salle, pendant que d'autres journalistes, principalement anglais, pouvaient se désamuiler et rester.

Il apparaît que les explications données par le président de la Commission de plébiscite aux présidents de vote ont eu trait aux précautions à observer pour assurer le secret du vote et empêcher les fraudes, et en particulier aux cas où ils devraient requérir l'intervention de la force armée pour faire respecter l'ordre et les prescriptions du règlement.

Le résultat du plébiscite ne serait proclamé que mardi matin

On assure que la Commission de plébiscite aurait pris de nouvelles dispositions pour le dépouillement du scrutin. Celui-ci ne commencerait que lundi 14, dans l'après-midi, probablement à 17 h. Le résultat ne serait proclamé que le mardi, à huit heures du matin.

Un électeur israélite molesté

Londres, 11. — Un jeune juif allemand installé en Afrique du Sud, M. Froehlich, qui se rend à Sarrebruck pour voter dimanche prochain, contre le rattachement à l'Allemagne, est arrivé hier soir à Southampton.

En arrivant à l'escale, il a déclaré qu'au Cap et pendant la traversée, il avait été victime de menaces et de manœuvres d'intimidation de toute nature, de la part de ses compatriotes nationaux-socialistes.

Des soldats de la Légion Etrangère vont voter

Bordeaux, 11. — Ce matin, 35 légionnaires des 2e, 3e et 4e Etranger, en garnison à Fez, Marrakech et Meknès, sont arrivés à Bordeaux par le paquebot « Marrakech ». Ces légionnaires, tous Sarrois, viennent prendre part au plébiscite. Les légionnaires vont être dirigés sur Forbach, d'où ils gagneront individuellement leurs foyers respectifs. Après le vote, ils disposeront d'une permission de sept jours.

Les frais de voyage et d'hébergement des électeurs sarrois

Le Comité franco-Sarrois nous fait savoir que les électeurs sarrois qui n'auraient pas encore reçu de bon de transport pour se rendre en Sarre en vue de participer au plébiscite sont informés qu'il existe, en gare de Metz et en gare de Forbach, un bureau du Comité franco-sarrois où tous renseignements nécessaires leur seront fournis pour continuer leur voyage et où ils seront dédommagés de leurs frais de voyage et d'hébergement.

L'AFFAIRE POULNER

LA RESPONSABILITÉ DE M. PROUHARAM

Elle est démontrée à la Commission d'enquête par le rapport de M. Montillot

M. Montillot avait été chargé par la Commission d'enquête de présenter un rapport d'information sur le dossier de grâce de Poulner. Il a exposé que celui-ci, condamné à huit ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour, le 30 novembre 1926, devait, en conséquence de cette condamnation, rester toute sa vie à la Guyane. Or, le 27 octobre 1927, une première demande de grâce était transmise par M. le Procureur de la République Prouharam à M. Mouton, directeur des grâces, dont voici le texte :

« Mon cher Ami, je te serais reconnaissant de commuer la peine de Poulner en huit ans de réclusion (au lieu de huit ans de travaux forcés). Il a été souffrant, a besoin de soins, dit le docteur Marie, et il a vraiment été frappé un peu fort. Cordialement. Signé : Prouharam. »

C'est à la suite de cette lettre qu'un premier décret de grâce du 31 décembre 1927 est intervenu, commuant, suivant l'indication de M. Prouheram, en réclusion d'égale durée le reste de la peine des travaux forcés.

Au 1er décembre 1928, nouvelle demande de grâce, ayant pour motif, cette fois le très grave état de santé de Poulner. Cette deuxième demande est également transmise par M. Prouharam. Voici la lettre de transmission :

« Mon cher directeur et ami, j'ai l'honneur de te transmettre le recours en grâce formé par Mme Poulner, en faveur de son fils, Henri Poulner, qui a été condamné à huit ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de la Seine, le 30 novembre 1926, peine commuée en huit ans de réclusion. Mme Poulner signale que la santé de son fils serait actuellement assez précaire. Je te serais bien reconnaissant si tu pouvais prendre encore une mesure de grâce en faveur de ce détenu. Merci d'avance, et bien cordialement à toi. (Signé) : Prouharam. »

M. Montillot a insisté sur les termes singuliers employés par M. Prouharam dans les deux lettres ci-dessus.

Singulière tolérance

D'autre part, le rapporteur estime que les certificats médicaux ne justifiaient pas les deux décisions de grâce intervenues en faveur de Poulner.

Enfin, M. Montillot fait observer qu'à partir du jour où la préfecture de police a été avisée du maintien de l'interdiction de séjour, Poulner a bénéficié de suspensions de l'interdiction qui ont été renouvelées de trois en trois mois, jusqu'au jour où, convoqué par le juge d'instruction, il a écrit à celui-ci qu'il préférait prendre une retraite lointaine plutôt que de déférer à sa convocation.

Le rapporteur a conclu, qu'à son avis, des responsabilités fort graves étaient engagées, sur lesquelles la Commission avait le devoir de faire la plus complète lumière.

Il a proposé l'audition de cinq témoins :

1° M. Prouharam ;

2° M. Marcel Martin, sous-directeur de la Caisse départementale des Assurances Sociales de Seine-et-Oise, indiqué hier par M. Prouharam, dans une lettre communiquée à la Presse, comme étant intervenu auprès de lui pour lui demander d'agir en faveur de Poulner ;

3° M. Mouton qui, en sa qualité de directeur des grâces, a reçu les lettres de M. Prouharam et s'est déféré à son désir ;

4° Le médecin de la prison de Melun, pour s'expliquer sur les certificats médicaux ;

5° M. René Renoult, ministre de la Justice, au moment du décret de grâce du 21 septembre 1932.

Une longue et vive discussion s'est engagée entre MM. Ernest Lafont, rapporteur général ; Philippe Henriot, Guernut et le rapporteur, M. Montillot.

La décision à intervenir sur les propositions du rapporteur, a été ajournée à mardi.

M. RENÉ RENOULT INTERROGÉ PAR LE JUGE D'INSTRUCTION

M. René Renoult, ancien garde des Sceaux, contre qui le Parquet de la Seine a pris un réquisitoire suppletif au sujet de ses relations avec Stavisky, a été interrogé ce matin par M. Ordonneau, en présence de ses avocats, Mes Vallier et Ribet. A l'issue de cet interrogatoire, l'ancien garde des Sceaux a fait la déclaration suivante à la Presse :

« La déclaration de Poulner attribue à Me Marcel Caen un rôle et des propos qu'il appartient à celui-ci de démentir et de réfuter lui-même. Je me borne, quant à moi, à en souligner l'étrangeté. Après l'échec de la transaction que j'ai essayé de réaliser en mai-juin 1926, j'ai cessé de m'occuper de l'affaire Stavisky et l'inculpé arrêté le 26 juillet a fait choix successivement d'autres avocats, sans avoir, après son arrestation, sollicité mon concours.

« Mes déclarations à l'instruction suffisaient à faire justice des singulières assertions de l'ancien condamné Poulner. De même, les résultats de l'instruction elle-même, dont le caractère absolument négatif a été fortement marqué par mes éminents conseils, Mes Vallier et Ribet, dans une lettre en date du 5 octobre dernier qui figure au dossier, pouvaient eux aussi dissuader de rouvrir l'instruction sur les déclarations de Poulner. Les résultats négatifs de l'instruction avaient été prévus avec clairvoyance et autorité et annoncés dès le 21 juin dernier par M. Henri Roy, dans son rapport présenté au nom de la Commission sénatoriale des poursuites que présidait M. le général Bourgeois.

» Aujourd'hui, un réquisitoire supplétif m'a amené à nouveau devant M. le juge d'instruction. J'ai profité pour le prier d'entendre trois témoins qui déposeront sur le caractère strictement professionnel du rôle que j'ai joué en mai-juin 1926 sans avoir jamais retardé ni faussé le cours normal de la justice au profit de l'inculpé Stavisky. »

M. Ordonneau a recueilli ensuite le témoignage de Me Marcel Caen, qui fut l'avocat de Poulner.

M. PIERRE LAVAL EST PARTI POUR GENÈVE

M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, a quitté Paris, à midi 55, par le rapide de Genève. M. Pierre Laval, qui est accompagné dans son voyage par ses collaborateurs, MM. Bargeton, directeur des Affaires politiques, et Rochat, chef de son Cabinet, a'est entretenu, avant le départ du train, avec M. Spalaikovitch, ministre de Yougoslavie, et avec M. Louis Rollin, ministre des Colonies.

UN CRIME CRAPULEUX DANS UN HOTEL A MARSEILLE

Un inconnu a été étranglé et dévalisé par deux individus et une amie de rencontre

Un crime crapuleux et qui n'a été découvert que vingt jours après qu'il avait été perpétré, a été commis à Marseille.

Le 22 décembre dernier, un homme d'une cinquantaine d'années, d'allures cossues, suivait dans un hôtel meublé de la rue Luilli, une jeune femme dont il venait de faire la connaissance.

Mis en confiance par le verbiage aimable de son amie de rencontre, l'homme commit l'imprudence de confier à celle-ci qu'il avait sur lui a beaucoup d'argent.

Sa compagne, on ne sait encore comment — par téléphone sans doute, et en prenant prétexte d'une courte absence, au cours d'un des stages du couple dans un des établissements où ils consommèrent — put avertir l'un de ses amis de la fructueuse bonne fortune qui venait de lui échoir, ainsi que du lieu où elle comptait emmener sa trop confiante conquête.

Dans l'hôtel où le malheureux quinquagénaire accompagnait son amie, deux individus surgissant brusquement, se jetèrent sur lui.

Surpris, désarmé, le malheureux ne put opposer à ses agresseurs qu'une résistance dérisoire. Après quelques instants de lutte silencieuse, il se trouvait réduit à merci. Sans pitié alors, les deux bandits l'étranglèrent et lui dérobèrent les 30.000 francs qu'il portait sur lui. Puis, s'emparant du corps inerte, ils gagnèrent la sortie de l'hôtel, hélèrent un taxi — peut-être piloté par un complice ? — et, en compagnie de la femme, disparurent.

L'étrange sollicitude d'Irma

M. Coupiet, chef de la Sûreté, qui enquête depuis quelques jours sur cette mystérieuse affaire, a fait garder à sa disposition deux femmes et trois hommes qu'il soupçonne être à même de fournir des renseignements sur l'affaire. Ces individus appartiennent au milieu spécial des prostituées et de leurs protecteurs. Par contre, on n'a pu encore établir l'identité de l'homme qui, attiré dans cet hôtel par une femme qui l'avait accosté, aurait été étranglé et dont le corps aurait disparu.

Voici, chronologiquement, ce que fut la marche de l'enquête : dimanche dernier, à la Madrague de Montredon, on retirait de la mer le corps d'un inconnu qui était aussitôt transporté au dépositoire du cimetière Saint-Pierre. Le lendemain, dans l'après-midi, une femme inscrite sous les contrôles spéciaux et connue sous le nom d'Irma la Rousse, alors qu'elle s'appelle effectivement Henriette Fisches, 21 ans, se présentait au cimetière pour voir le noyé. Quelques heures plus tard, la police était mise au courant de l'intérêt qu'Irma-la-Rousse portait au noyé, et cherchait à connaître les raisons de cette sollicitude.

Le récit de la jeune femme

Irma fut longuement interrogée et c'est alors qu'elle fit le récit de la scène tragique, dont elle déclarait avoir été le témoin. Voici le résumé de son récit :

« Dimanche soir, une amie, Olga, dit-elle en substance, accostait, rue Sainte, un homme de 40 à 50 ans, qui consentait à la suivre à l'hôtel situé 18, rue de Luilli. L'aspect de la chambre où ils entrèrent ne lui avant pas plu, l'homme discuta tant qu'Olga décida de venir me chercher. Je me rendis bientôt compte que cet homme était malade. Il demanda alors qu'on lui serve à boire. Ce fut mon ami « Lunette », surnom d'Adriano Olivari, qui alla chercher les boissons demandées.

« Après quoi, j'allai moi-même en chercher d'autres avec un billet de 50 francs pris sans une liasse que l'homme m'avait remis. Sur ces entrefaites arriva un autre ami, « Titin », diminutif de Baptistin Gianastasio, 31 ans, chaudronnier, locataire de la chambre 5. L'homme, après une courte discussion, pria « Titin » d'aller chercher du rhum et du café, il lui remit un autre billet de 50 francs ; nous bûmes.

» Tout à coup, le bruit d'une assiette jetée à terre, où elle se brisa, effraya l'homme qui voulut fuir, c'est alors que Adriano Olivari se jeta sur lui par derrière et lui passa le bras sous le menton. A ce moment je partis. J'étais à peine au bas de l'escalier que j'entendis « Titin » réclamer avec insistance un taxi. Je ne sais pas ce qui s'est passé ensuite ».

Les enquêteurs croient qu'Irma-la-Rousse ne dit pas toute la vérité. Elle n'a pas indiqué encore les raisons pour lesquelles elle s'est intéressée au noyé de la Madargue de Montredon.

Trois hommes et deux femmes ont été arrêtés

L'enquête ayant, en outre, révélé qu'Olga était allée entre le 22 décembre et le 10 janvier voir à Nice un de ses protecteurs, Mariotti Ouida, 36 ans, ce dernier a été arrêté à Nice. Il sera ramené à Marseille pour donner des explications sur les raisons du voyage d'Olga à Nice. M. Couplet se demande s'il ne s'agirait pas d'un règlement de comptes survenu entre individus de milieu spécial ; on a retrouvé, en effet, dans le dossier de Mariotti Ouido, un procès-verbal concernant cet individu.

En 1933, il reçut, rue de la Darse, des coups de revolver et les auteurs de cette agression ne furent jamais retrouvés.

D'autre part, M. Couplet s'efforce d'obtenir des individus arrêtés des renseignemens sur ce qu'est devenu le cadavre. C'est la question importante qui reste à résoudre avant de poursuivre l'enquête.

A LA CHAMBRE

La très courte séance d'hier a été consacrée à des questions orales

La séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Chammard. L'ordre du jour appelle un certain nombre de questions orales.

M. DEWEZ, communiste, pose une question au ministre de la Justice « sur les condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels contre les malheureux allant grapiller, parmi les terres déversées sur les terris des mines, les quelques miettes de charbon qui s'y trouvent et ce qu'il compte faire pour y remédier ».

M. PERNOT, ministre de la Justice, répond à M. Dewez :

» On ne peut, dit-il, ériger la Chambre en juge des décisions de justice, alors qu'elle ignore les faits qui ont motivé ces décisions. Lorsqu'une infraction est constatée à la loi pénale, le Parquet se doit d'intervenir ».

Il convient cependant, conclut le Garde des Sceaux, de concilier l'application des lois pénales avec le souci d'humanité. Le ministre de la Justice veillera à ce qu'il en soit ainsi.

Après une question de M. VALENSI, relative aux passages cloutés et la réponse du Ministre de l'Intérieur, qui montre la diminution des accidents, la séance est levée à 16 h. 15 et la Chambre s'ajourne à mardi, 15 heures, pour la discussion de la réforme du règlement.

M. VAN CAUWELAERT, MINISTRE BELGE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AGRICULTURE A DÉMISSIONNÉ

Il a pris cette décision à la suite d'une perquisition du Parquet dans une banque d'Anvers dont le fils du ministre était administrateur-délégué

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Un événement financier a amené en Belgique un événement politique. Une perquisition du parquet d'Anvers dans une banque la Deposito-Bank, dont M. Emile Van Cauwelaert, fils du ministre, était administrateur-délégué, a provoqué vendredi la démission du ministre lui-même.

Depuis mercredi, M. Van Cauwelaert avait offert sa démission. Le premier ministre lui avait demandé de la retarder, et vendredi elle a éclaté comme un coup de canon, provoquant dans tout le pays une émotion considérable. C'est qu'en effet, M. Van Cauwelaert est une personnalité éminente du parti flamend. Il en est le chef. Il avait été bourgmestre de la ville d'Anvers et il était devenu ministre dans le Gouvernement de M. Theunis, après avoir écarté un autre chef flamand, M. Sap qui, depuis, lui faisait une guerre au couteau.

L'honnêteté personnelle de M. Van Cauwelaert n'est pas mise en cause, mais sa situation au Gouvernement était pénible, son fils étant compromis dans l'affaire de la Déposito-Bank. La Déposito-Bank avait été créée à Anvers en 1934. Elle est issue de la Bank-Unie dont M. Van Cauwelaert, le ministre, avait été administrateur avant d'entrer au Gouvernement. Il avait donné sa démission dès sa nomination de ministre. On avait reproché à la Bank Unie, qui est une filiale de la grande institution agricole catholique de la Boerembond, d'avoir créé la Déposito-Bank pour obtenir des crédits du Gouvernement, en vertu d'un arrêté des pleins pouvoirs. On avait même prétendu que la Bank Unie avait versé 5 millions à la Déposito-Bank en escomptant le crédit que l'Etat lui aurait fait.

Jeudi soir, le parquet d'Anvers a fait une descente à la Déposito-Bank. Les magistrats étaient accompagnés d'agents de la section financière de la brigade judiciaire. La perquisition commencée vers 6 h., s'est prolongée tard dans la nuit et les magistrats ont emporté de nombreux livres et documents comptables. Il paraît que c'est sur une dénonciation anonyme que le parquet aurait agi.

Dès le matin, un Conseil de cabinet s'est tenu et à 10 h. vendredi, M. Van Cauwelaert en est sorti, annonçant sa démission.

Un communiqué officiel

A l'issus du Conseil, un communiqué a été remis à la presse, disant :

« M. le Premier ministre a avisé ses collègues de ce que, mercredi dernier, M. Van Cauwelaert lui a fait part de son désir de remettre sa démission au Roi, le ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics voulant reprendre sa liberté aux fins de se défendre et de défendre les siens contre les attaques dirigées à leur adresse dans ces derniers temps.

» S'inclinant devant les raisons invoquées, M. le Premier ministre a exprimé à M. Van Cauwelaert les sentiments d'estime et de sympathie de tous ses collègues. M. le ministre des Affaires Etrangères s'est associé aux paroles prononcées par M. Theunis ».

Le problème de la succession de M. Van Cauwelaert

On se demandait qui serait le successeur de M. Van Cauwelaert et on avait mis en avant le nom de M. Deschryver, le jeune député catholique flamand de Gand, mais M. Deschryver est banquier hul-même et a des attaches au Boerembond et sa nomination aurait sans doute provoqué dans le pays des protestations. Toutjours est-il que vendredi après-midi, M. Deschryver a été reçu par M. Theunis. Il a refusé le portefeuille qui lui était offert en disant qu'il ne voulait pas remplacer M. Van Cauwelaert, un des chefs de la droite flamande.

M. Theunis a reçu aussi le baron Cartelle, secrétaire du Roi et M. Van Cauwelaert lui-même qui avait eu une entrevue avec son fils.

D'un autre côté, le Procureur général s'est rendu chez M. Bovesse, ministre de la Justice, et lui a fait rapport, sans doute, sur les premiers résultats de la perquisition du Parquet.

M. Theunis a reçu aussi M. Hiernaux, ministre de l'Instruction Publique.

Quel sera le successeurs de M Van Cauwelaert ? On ne le sait pas encore.

Les ministres catholiques flamands ont pris une délibération se solidarisant au point de vue politique, tout au moins, avec M. Van Cauwelaert et la droite flamande est convoquée pour samedi.

On ne sait pas encore si la démission de M. Van Cauwelaert risque d'entraîner une crise ministérielle complète, mais, en tous cas, le ministère Theunis est quelque peu ébranlé dans cette démission, venant à l'occasion d'un scandale financier.

L'AFFAIRE PRINCE

Les témoins entendus hier par la Commisaion Stavisky n'ont rien révélé de nouveau

La commission d'enquête a recueilli, hier matin, la déposition de M. Didier Durand, juge au tribunal de la Seine, qui a nié avoir accompagné le conseiller Prince chez M. Daladier, les 2 et 3 février, contrairement aux dires de MM. Raymond Prince et Detrez.

Le témoin a ajouté que s'il avait des relations cordiales avec M. Prince, il n'était pas toutefois son ami intime.

M. Pailhe, conseiller à la cour de cassation, lui succède.

Celui-ci fait un récit de ce qui s'est passé, le 21 février, dans le bureau de M. Pressard, lorsque fut connue la mort du conseiller Prince. Ses déclarations sont également en opposition avec celles de MM. Raymond Prince et Detrez.

Elles sont également opposées en partis à celles de M. Pressard et confirment les dépositions de MM. Prêche et Rabut.

La Commission d'enquête a résolu au cours de la réunion de l'après-midi, de faire des représentations au ministère de la Justice au sujet des retards apportés à la communication des dossiers et pièces d'instruction du Parquet de Dijon.

BONY SE POURVOIT CONTRE L'ARRÊTÉ QUI LE RÉVOQUA

L'ex-inspecteur principal Pierre Bonny a chargé Me Jacques Bosviel, avoué à la cour de cassation est au Conseil d'Etat, de former un nouveau recours devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté de révocation pris à son encontre par le ministre de l'Intérieur.

UNE FILLETTE ET 2 CHEVAUX DÉVORÉS PAR LES LOUPS EN ROUMANIE

En Bukovine, une fillette a été dévorée par les loups. Ceux-ci avaient fait irruption, en grand nombre, dans le village, semant la panique parmi la population.

Surpris par la meute au moment où il allait pénétrer dans un village, un voiturier ne dut son salut qu'à la présence d'un arbre sur lequel, de sa voiture, il put se hisser.

Les loups dévorèrent les deux chevaux sous les yeux du conducteur, à qui la frayeur a fait perdre l'usage de la parole.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
Billet : 100 francs
PLUS DE 60 % DE LOTS
EN VENTE DANS LES BANQUES ET DEBITS DE TABAC
MISE EN VENTE DES DERNIÈRES SÉRIES
BUREAU DE RENSEIGNEMENTS. 17, RUE DE MIROMESNIL PARIS 8e
9013

LES LOTERIES

Celle de l'Exposition de Bruxelles sera tirée les 14 et 15 janvier

Rappelons que le tirage de la 20e série est définitivement fixé aux lundi et mardi prochains 14 et 15 janvier, et aura lieu à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Les carnets de la 21e série sont déjà en vente partout ; le tirage de cette série sera fixé à très bref délai.

Les gagnants de la Loterie marocaine

De nombreux billets de cette loterie ayant été vendus dans notre région, nous croyons utile de publier la liste des numéros gagnants :

Le numéro 63.421 gagne un million.

Les numéros 54.710, 09.292, 13.000, 87.379, 81.019, 10.670, 45.242, 62.528, 66.912, 46.751, gagnent 100.000 francs.

Les numéros finissant par 439 et 601 gagnent 10.000 francs.

Les numéros finissant par 58 gagnent 1.000 francs.

Les numéros finissant par 20, 41 et 14 gagnent 500 francs.

DEMANDE D'EXTRADITION DE L'AUTEUR D'UN CRIME COMMIS EN BELGIQUE

M. Robin, Procureur de la République, à Lille, a reçu hier matin un juge d'instruction du Parquet de Gand.

Le magistrat belge, après avoir entretenu M. Robin de l'assassinat d'une vieille femme commis à Mons-Saint-Amand (Belgique), lui fit part d'une demande officielle d'extradition de l'assassin, un nommé Lebon, arrêté dernièrement à Roubaix.

Le juge Gantois visita ensuite M. Perret, juge d'instruction à Lille. Ce dernier a étudié le dossier. Il le transmettra aujourd'hui à la Chambre des Mises en Accusation, qui statuera quant à l'extradition.

M. LÉON DAUDET CONDAMNÉ A PAYER 50.000 FRANCS A MM. DELANGE ET COLOMBO

M. Léon Daudet avait interjeté appel devant la 1re Chambre de la Cour d'un jugement de 1re instance qui l'avait condamné, à la requête de MM. Delange et Colombo, de la Sûreté nationale, à 50.000 fr. de dommages-intérêts, pour dénonciation calomnieuse. On sait que M. Daudet avait accusé M. Colombo d'avoir tué son fils Philippe, le 24 décembre 1923, dans le sous-sol de la librairie Le Flaoutter, et le contrôleur Delange d'avoir maquillé le crime en suicide.

La 1re Chambre de la Cour a confirmé dans son arrêt le jugement de l'instance.

UN AVION MYSTÉRIEUX AURAIT COULÉ DANS LE LAC DE CONSTANCE

L'Agence Télégraphique Suisse publie la dépêche suivante de Romanshorn (canton de Thurgovie) :

« Un pêcheur d'Uttwil, qui se trouvait sur le lac de Constance, mercredi, raconté qu'un avion se trouvant à 250 mètres de hauteur, dans la couche de brouillard, avait piqué du nez dans le lac et qu'une grande colonne d'eau s'était élevée à l'endroit de la chute.

» En dehors de ce pêcheur, plusieurs autres personnes qui fréquentent la région, tels que pêcheurs et employés de la compagnie de navigation du lac, disent qu'ils ont entendu ou remarqué la chute de l'avion mystérieux

» Ce matin, enfin, deux bateaux à moteur de la police allemande ont longuement croisé sur les lieux de la chute, ce qui permet de conclure à un accident sur lequel les journaux allemands ont observé le silence le plus complet ».

LA MISE EN CIRCULATION DES GRANDES PIÈCES DE CINQ FRANCS

L'émission des nouvelles pièces de nickel de 5 fr., du poids de 12 grammes, qui ont été mises en circulation dans la région parisienne depuis le 3 novembre 1934, sera étendue à l'ensemble du territoire à la date du 14 janvier 1935.

Cette émission sera effectuée par les soins de la banque de France.

Les pièces de 5 francs du modèle provisoire continueront jusqu'à nouvel ordre à circuler concurremment avec les pièces de même valeur du type définitif.

ECHOS et CARNET

GALENDRIER. — Samedi 12 janvier 1935. — Soleil : lever, 7 h. 43 ; coucher : 16 h. 15 ; Lune : lever : 10 h. 51 ; coucher : 0 h. 43

Aujourd'hui : Saint-Alfred. — Demain : Baptême du Christ.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 11 janvier 1935, à 18 h. : Baromètre : 767 mm. ; baisse depuis la veille à 18 h. : 5 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde : + 0.5 ; Minima : — 1.1 ; Maxima : 1.6 ; Etat hygrométrique : 88 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, 5 18 h. : Néant ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : fort ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Froid ; giboulées.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Ciel très nuageux se couvrant avec chutes de neige suivie de pluie ; Vent du secteur Sud-Ouest, modéré à assez fort et irrégulier ; Température diurne en hausse. — Minimum stationnaire ou en faible hausse sur la veille.

FUNERAILLES. — Hier ont eu lieu les funérailles de Mme Suzanne GARNACHE-BROCARD, professeur à l'E.P.S. Jean Macé de LILLE et qui professa auparavant à AVESNES et à ROUBAIX.

La levée du corps eut lieu au Pavillon Olivier de Lille, devant une affluence considérable. On remarquait des délégations d'élèves des E.P.S. de garçons et de filles de